

**POLITIQUE DE DONS, COMMANDITES,
REPRÉSENTATIONS, ET BOURSE**



Version février 2024
Adoptée par résolution C.M. 2024-02-17

TABLE DES MATIÈRES

1-	LA POLITIQUE	3
2-	DÉFINITIONS	3
3-	LES OBJECTIFS	4
4-	LES SECTEURS PRIVILÉGIÉS	4
5-	FONDS DISPONIBLES	5
6-	LES PRINCIPES	5
7-	LES EXIGENCES	6
8-	DÉLAI ET TRAITEMENT DES DEMANDES	7
9-	VERSEMENT ET SOMMES DUES	8
10-	EN CAS D'ANNULATION / MODIFICATION / REPORT D'UN ACTIVITÉ OU ÉVÉNEMENT QUI A REÇU UN SUPPORT DE LA MRC DE PONTIAC	8
11-	REDDITION DE COMPTE	8
12-	CRITÈRES D'ÉVALUATION	9
13-	DISPOSITIONS FINALES	10
ANNEXE 1		
	Formulaire de demande	11

1- LA POLITIQUE

La Politique de dons, commandites, représentations, et bourses de la MRC de Pontiac représente la volonté du Conseil des maires de redonner à la communauté par l'entremise de contribution à son milieu œuvrant. La politique est un outil d'aide à la prise de décision pour le Conseil municipal lors de demandes de soutien financier ou technique formulées par divers organismes du milieu.

Cette politique définit les objectifs, les principes, les secteurs d'intervention en matière de soutien financier ou technique et les exigences attendues.

2- DÉFINITIONS

Don : Un don est une contribution financière, en biens ou en services, qu'accorde la MRC à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet, sans autre visibilité publicitaire que celle de voir la MRC de Pontiac reconnue comme « Donateur ».

Commandite : Une commandite est une dépense qu'effectue la MRC en échange d'une contrepartie d'affaires ou dans un effort de promotion. La contrepartie peut prendre la forme de publicité, d'une visibilité ou d'un accès au potentiel commercial exploitable de l'activité, de l'événement ou du projet commandité.

Représentation : Une représentation est une présence d'un membre du Conseil municipal de la MRC afin de représenter ce dernier lors d'un événement ou d'une activité et qui entraîne, dans la plupart des cas, des frais d'inscription.

Bourse : Une bourse est une forme d'aide financière accordée aux étudiants pour la poursuite de leurs études. Les bourses sont attribuées sur la base d'un ensemble de critères tels que le mérite académique, les aptitudes sportives ou artistiques, ou les besoins financiers.

MRC : Municipalité régional de Pontiac.

Conseil municipal : Désigne le Conseil des maires de la MRC de Pontiac.

Local : Désigne le territoire couvert par la MRC de Pontiac, exclusivement.

3- LES OBJECTIFS

La présente politique vise l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- Assurer un traitement juste des différentes demandes adressées à la MRC ainsi qu'une répartition équitable des ressources budgétaires de la MRC par l'établissement de règles et critères d'attribution des dons, commandites, bourses, et représentations ;
- Assurer une saine gestion des fonds publics administrés par la MRC ;
- Favoriser une meilleure évaluation des demandes.

Spécifiquement pour les Dons et les commandites :

- Soutenir les activités coïncidant avec les valeurs de coopération, de concertation et de fierté Pontissoises partagées par la MRC ;
- Soutenir les événements offerts dans des lieux accessibles à une population Pontissoise, ainsi que les événements non récurrents dans la même année civile.

Spécifiquement pour les Bourses :

- Soutenir notre communauté locale dans son avenir et promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur.

4- LES SECTEURS PRIVILÉGIÉS

Les secteurs d'intervention privilégiés par la MRC sont :

- Le sociocommunautaire;
- L'environnement;
- L'éducation;
- La santé;
- Les arts et la culture;
- Le sport;

La MRC peut, à l'occasion, prendre en considération des demandes provenant d'autres secteurs d'activité, si le contexte ou la situation l'exige ou le mérite.

5- FONDS DISPONIBLES

- L'enveloppe totale est déterminée par le Conseil municipal lors de l'approbation du budget annuel.
- L'enveloppe totale du fond est divisée sur deux périodes.
 - 50% des fonds sont réservés pour les demandes soumises pendant la période, de janvier à juin, et 50% des fonds sont réservés pour les demandes soumises pendant la période de juillet à décembre.
 - Au besoin, des demandes de fonds soumises pendant la première moitié de l'année pourront être traitées pendant la deuxième moitié de l'année si l'événement en question se déroule pendant la deuxième moitié de l'année.
- Une demande de don ne peut pas dépasser le montant de 200\$.
- Une demande de commandite peut aller jusqu'à un maximum de 1 000 \$.
- Un maximum de 3 500\$ sera réservé pour les bourses, et divisé parmi les institutions scolaires présentes sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Présentement :

- 1 000 \$ à Bourses du Pontiac;
- 500 \$ à chacune des trois (3) écoles secondaires (ESSC, PHS, Dr. Wilbert Keon) pour un totale de : 1 500 \$
- 500 \$ à chacun des deux (2) Centres de formation continue du Pontiac (Établissement des Adultes CSHBO, et Pontiac Continuing Education Centre WQSB) pour un total de : 1 000\$

6- LES PRINCIPES

La présente politique est basée sur les principes suivants :

- La MRC supporte les activités, événements, ou projets qui ont une portée locale;
- La MRC n'accepte pas les demandes de soutien provenant d'individus ou d'organismes à but lucratif.
- La MRC ne se substitue pas au secteur privé, ainsi les organismes doivent également, lorsque possible, s'associer à d'autres partenaires du milieu pour la réalisation de leur projet ou activité;

- La présente politique ne remplace d'aucune façon d'autres programmes offerts par la MRC;
- La MRC peut refuser les demandes qui ont été adressées aux municipalités locales;
- L'organisme demandeur ne doit pas être associé, ni son événement, à une cause religieuse ou politique;
- Les montants fournis ne doivent d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir ni influencer de manière explicite ou implicite sur la conduite des affaires courantes de la MRC;
- La relation créée aux termes des sommes fournies ne doit pas permettre à un employé de la MRC ou à un élu de recevoir des biens, des services ou des éléments d'actif pour son usage ou son gain personnel.

7- LES EXIGENCES

- Toute demande de don, commandite, bourse, ou représentation pour être soumise à l'étude doit :
 - Être soumise un minimum de 2 mois avant que l'activité n'ait lieu.
 - Être soumise par écrit, avant la dernière journée ouvrable de chaque mois pour être traitée le mois suivant.
- Toute demande de **don, commandite, ou représentation**, pour être soumises à l'étude, doit faire l'objet d'une demande officielle écrite qui comprend les informations suivantes :
 - La description du projet ou de l'activité ;
 - Toutes les informations de base (coordonnées complètes de l'organisme (incluant le NEQ), personne-ressource et date de l'événement);
 - Un profil de l'organisme, sa raison d'être, le territoire touché, etc. doivent être résumés dans la demande;
 - Le type et la somme demandés ;
 - **Pour les commandites**, une description détaillée de la contrepartie offerte à la MRC;
 - Les demandes doivent être adressées au département du développement économique de la MRC de Pontiac (developpement@mrcpontiac.qc.ca) ;
 - La MRC se réserve le droit de demander un compte rendu à la suite de la tenue de l'activité ou de la mise en place du projet.

*Voir annexe 1 pour le formulaire de demande (*pas exigé, en autant que toutes les informations soient remplies dans la lettre de demande*)

8- DÉLAI ET TRAITEMENT DES DEMANDES

Les demandeurs peuvent normalement s'attendre à recevoir une réponse dans un délai de 2 semaines suivant la rencontre du Conseil municipale, où leur demande sera traitée. Cependant, au besoin, des demandes de fonds soumises pendant la première moitié de l'année, pourront être traitées pendant la deuxième moitié de l'année si l'événement en question se déroule pendant la deuxième moitié de l'année.

La MRC se réserve le droit d'ajuster ou de refuser toute demande qui, bien qu'elle réponde à tous les critères d'admissibilité, serait jugée trop importante relativement au budget disponible ou ferait en sorte que le budget annuel alloué aux dons et commandites serait dépassé.

Toutes les demandes acheminées à la MRC de Pontiac sont assujetties à ladite politique. Le processus de gestion des demandes de dons, de commandites, de représentation, et de bourse comporte cinq étapes :

1. La réception du document de la demande dûment rempli, par le département de développement économique de la MRC de Pontiac ;
2. Un accusé de réception sera envoyé dès la réception d'une demande.
3. À la suite de l'analyse de la demande effectuée, la décision sera rendue par le Conseil municipal;
4. Une lettre sera transmise au demandeur à la suite de l'acceptation ou le refus d'une demande;
5. Le suivi, au besoin.

9- VERSEMENT ET SOMMES DUES

Le paiement de la somme accordée, à titre de don ou commandite, s'effectue à la suite de l'adoption de la résolution par le Conseil municipal.

10- EN CAS D'ANNULATION / MODIFICATION / REPORT D'UN ACTIVITÉ OU ÉVÉNEMENT QUI A REÇU UN SUPPORT DE LA MRC DE PONTIAC

Si, une activité ou un événement qui a été soutenu par un don ou commandite de la MRC, d'où l'argent a été envoyé et reçu, qui doit être annulé, modifié ou reporté en raison de causes hors de sa volonté, les étapes suivantes doivent être prises par le demandeur :

- I. Une communication au département du développement économique devrait être faite pour informer la MRC de la situation;

Si l'activité ou l'événement est :

REPORTÉ : la nouvelle date doit être fournie dès que possible, afin de mettre à jour le dossier.

MODIFIÉ : les modifications prévues pour s'adapter à cette nouvelle situation doivent être fournies le plus tôt possible, afin de mettre à jour le dossier.

ANNULÉ : tous les reçus démontrant les dépenses déjà engagées, avec un bref rapport décrivant la situation et ce qui a été fait en conséquence, doivent être soumis pour révision. Après une telle révision, l'équipe du développement économique fera ses recommandations quant à savoir si l'argent fourni doit être restitué ou peut être conservé par le demandeur.

*** Dans le cas où l'activité soutenue serait annulée sans avoir engagé de frais, l'argent déjà versé devra être retourné à la MRC dans les plus brefs délais.**

11- REDDITION DE COMPTE

Un rapport des dons, commandites, représentations, et bourses accordées au cours de l'année financière sera rédigé annuellement et remis au Conseil municipal.

12- CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toute demande de don, commandite, ou représentations seront analysées selon les critères et systèmes de pointage suivants :

1. Organisme admissible :		Total
OBNL/coopérative/Band local	10	
Municipalité de la MRC de Pontiac	8	
OBNL/coopérative régionale	6	
Fondation régionale ou suprarégionale	4	
Fondation provinciale ou nationale	2	
Autre		

2. Secteurs d'intervention privilégiés		Total
<ul style="list-style-type: none"> • Le sociocommunautaire; • L'environnement; • L'éducation; • La santé • Les arts et la culture; • Le sport; 	5	
Action régionale	3	
Action provinciale ou nationale	1	

3. Impact sur le milieu local		Total
Vise plus de 10% de la population	10	
Vise de 5 à 10 % de la population	8	
Vise moins de 5 % de la population	6	
Vise une population régionale	2	
N'as pas d'impact direct sur la population Pontissoise	0	

4. Contribution financière demandée :		Total
Moins de 25% du budget de l'activité	5	
25% et plus du budget	3	
Plus que 50 % du budget	2	
Activité avec droit d'entrée	1	
100 % du budget présenté	0	

Total global :	/30
----------------	-----

Toute demande ayant obtenu un total de 15 points ou plus sera admissible pour approbation et décision par le Conseil municipal.

13- DISPOSITIONS FINALES

La présente politique entre en vigueur le 21 février 2024. Cette politique remplace toutes directives, politiques ou résolutions adoptées antérieurement concernant la politique des dons et commandites.

ANNEXE 1

Toute demande de *don, commandite, ou représentation*, pour être soumises à l'étude, doit faire l'objet d'une demande officielle écrite qui comprend les informations suivantes :

Formulaire de demande		Points à donner (administrative)	
Nom du demandeur :			
No. NEQ :			
Adresse du siège social :			
Personne-ressource de la demande :			
Rôle dans l'organisme :			
Coordonnées :	Téléphone :		
	Courriel :		
Mission de l'organisme :			
Titre du projet ou de l'activité :			
Date du projet ou de l'activité :			
Brève description du projet ou de l'activité (Secteurs d'intervention) :			
Impact sur le milieu :			
Partenaires financiers (autres sources financières) :	<ul style="list-style-type: none"> • • 		
Total global :		/30	

Pour les commandites, une description détaillée de la contrepartie offerte à la MRC doit être attaché à la demande.

La demande doit être adressée au département de développement économique de la MRC de Pontiac (developpement@mrcpontiac.qc.ca) ;

